



Séance du lundi 03 septembre 2018

Date de la convocation: 09/08/2018

Date d'affichage de la convocation : 09/08/2018

| | |
|---|---|
| Membres en exercice : 10 | <i>L'an deux mille dix-huit et le trois septembre 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire</i> |
| Présents : 9 | Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE |
| Votants: 9 | |
| Pour: 9 | |
| Secrétaire de séance: MASSEY Laurence | Représentés: Excusés: Guy CLARAC Absents: |

Objet: TARIFS LOCATION BUREAUX ETAGE - DE_2018_015

Vu le projet de la nouvelle mairie transférée place du Comte Marie-Joseph de FERRAGUT à Préneron,

Vu la création de trois bureaux locatifs, d'un hall d'accueil et détente, d'une salle de repos et d'un sanitaire, à l'étage de la mairie,

Le maire demande à l'assemblée de fixer les prix de location des trois bureaux, de surfaces différentes, le plus attractif possible.

Demande que ce loyer soit révisé chaque année en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE,

Autorise Monsieur le maire à signer les différents baux (professionnel, commercial, autres...)

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire,

Fixe les loyers à 7€ le m² charges comprises en s'appuyant sur un estimatif établi par un professionnel en énergie.

Bureau R+1 : surface de 18,37m² x 7€ = 128,59€

Bureau R+2 : surface 26,82m² x 7€ = 187,74€

Bureau R+3 : surface 27,22m² x 7€ = 190,54€

La salle de repos, le hall d'accueil et détente ainsi que les sanitaires sont mis gratuitement à la disposition des locataires et les dépenses d'énergie à la charge de la mairie.

Un passe partiel (porte entrée mairie / bureau) sera remis au locataire. En cas de perte, la reproduction de la clé sera à la charge du locataire.

A Préneron le 03/09/2018
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 06/09/2018